

Age Report IV

Habitat et vieillissement
Réalités et enjeux de la diversité

**François Höpflinger, Valérie Hugentobler
et Dario Spini (dir.)**

Seismo
Seismo

Publié par
Éditions Seismo, sciences sociales et questions de société SA
Zurich et Genève

<http://www.editions-seismo.ch>
E-mail: info@editions-seismo.ch

Texte © les auteurs / les auteures 2019

Couverture, infographie, illustrations, tableaux:
anamorph.ch (Marcel Schneeberger et Aurel Märki)
Traduction française: Adrien Vauthey

Conception et rédaction: Andreas Sidler, Age-Stiftung

ISBN 978-2-88351-087-6 (version reliée)
ISBN 978-2-88351-725-7 (PDF)
DOI: <https://doi.org/10.33058/seismo.20725>



Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Les Éditions Seismo bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2019-2020.

14 Une comparaison des conditions de logement des personnes âgées d'origine suisse et de celles issues de l'immigration

Claudio Bolzman et Slim Bridji

Ce chapitre analyse les conditions de logement des personnes âgées nationales issues de l'immigration et en Suisse et s'interroge sur l'existence éventuelle d'(in)égalités dans ce domaine. Cette question nous paraît centrale à double titre. D'abord, elle l'est pour les personnes issues de l'immigration, car la période de la retraite peut s'apparenter à une période où elles s'interrogent sur leur parcours de vie et notamment sur leur trajectoire de migration. La *maison*, autant dans son sens primaire d'habitation que dans son sens figuratif anglophone de *home*, apparaît comme un étalon, au même titre que le bien-être de ses enfants, pour apprécier l'aboutissement des efforts fournis au cours du parcours migratoire (Lewin, 2010). Ensuite, elle l'est pour les sociétés démocratiques, car les conditions de logement des personnes âgées en général, et des personnes âgées issues de l'immigration en particulier, reflètent la capacité des sociétés à tenir compte de leurs aînés d'une part, à accepter dans les faits une immigration non provisoire d'autre part.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) propose une série d'indicateurs afin d'avoir un aperçu quantifié du degré d'intégration de la population issue de l'immigration au sein de la société suisse sur la période 2011-2015 (OFS, 2014, 2017c). Dans le domaine du logement, l'OFS a publié trois indicateurs, le premier sur les « conditions de logement au niveau de l'équipement et du bruit », le deuxième sur le « surpeuplement », c'est-à-dire sur le rapport entre le nombre d'occupants du logement et la surface de celui-ci, et le troisième sur le « prix du loyer » (OFS, 2017c). Si le rapport de l'OFS permet d'avoir un premier regard chiffré sur les conditions de logement des personnes issues de l'immigration et nationales, aucune déclinaison par classe d'âge de ces indicateurs n'est proposée.

À notre connaissance, peu d'études scientifiques sur les conditions de logement des personnes âgées issues de l'immigration ont été menées, et aucune en Suisse. En France, Attias-Donfut (2006) a fourni quelques éléments sur la situation du logement selon les origines nationales dans son enquête

sur le vieillissement des personnes immigrées. Outre la variété de situations selon les nationalités, l'étude met en évidence que les personnes immigrées sont surreprésentées parmi les locataires, et notamment parmi les locataires du parc social, du fait de leurs revenus plus modestes (*ibid.*, p. 177). Toujours en France, Meslin (2010) montre que l'absence des personnes âgées immigrées des pays du Maghreb dans les structures gérontologiques s'explique d'abord par des facteurs d'exclusion (préjugés racialisants de la part des bailleurs sociaux), ensuite par des facteurs d'auto-exclusion (statut de refuge des foyers de travailleurs vis-à-vis du monde extérieur qui leur a souvent montré de l'hostilité). Au Canada, selon Mahmood *et al.* (2011), les personnes âgées immigrées résident davantage avec leurs proches et en mode intergénérationnel que les personnes âgées non migrantes. Si le statut de propriétaire était associé à une meilleure santé pour les personnes âgées nationales, cette association n'apparaissait pas pour les les personnes immigrées.

Notre article cherche à identifier s'il existe en Suisse des différences marquées entre les personnes âgées nationales et les personnes âgées issues de l'immigration en matière de conditions de logement. Pour réaliser cette étude, nous utilisons les données de l'enquête CIGEV-LIVES Vivre-Leben-Vivere (VLV; CIGEV-LIVES, 2012; Ludwig *et al.*, 2014), menée en 2012 auprès de la population résidente âgée de plus de 65 ans dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève et Tessin. Étant donné que la plupart des personnes âgées immigrées interviewées résident à Genève, Bâle-Ville et Bâle-Campagne (Bâle ci-après¹) et au Tessin, nous nous concentrons sur ces quatre cantons frontaliers. Aussi, comme les migrations les plus anciennes proviennent essentiellement de l'Europe du Sud (Espagne, Italie et Portugal), nous ne nous intéresserons qu'à celles-ci. D'autres nationalités apparaissent dans l'enquête VLV, mais ne sont présentes qu'en quantité négligeable. Bolzman et Vagni (2015) ont exploité la base de données VLV pour comparer les conditions de vie des personnes âgées immigrées et nationales. Ils soulignent, entre autres, que les logements des personnes âgées nationales incluent plus de pièces en moyenne que ceux des personnes âgées immigrées. Selon ces auteurs, cette inégalité de logement va aussi de pair avec d'autres inégalités en matière de conditions matérielles de la vie. Ces résultats confortent l'intérêt que nous portons à ce sujet.

Les conditions de logement des personnes âgées sont évaluées selon trois critères, à savoir le taux d'occupation du logement (nombre d'occupants par pièce), le statut du logement (propriété, location, etc.) et le confort du logement (biens d'équipement). Ces indicateurs fournissent un premier aperçu du lieu de vie des personnes âgées. Pour des raisons d'espace, nous n'abordons

1 Vu le nombre relativement restreint de répondants immigrés à Bâle-Ville et à Bâle-Campagne, nous les avons regroupés ensemble dans la région élargie de Bâle.

pas ici des questions liées à l'environnement du logement, telles que son accessibilité ou la proximité des proches par rapport à la localisation du logement.

L'échantillon et la démographie des personnes âgées

En Suisse, rares sont les enquêtes sur les personnes âgées qui incluent des personnes issues de l'immigration dans leur échantillon, ceci pour des raisons financières ou linguistiques. Le résultat est que l'on ne connaît guère les conditions de vie de ces personnes, en particulier des plus vulnérables (Bolzman et Vagni, 2015). Pourtant, la proportion de personnes de nationalité étrangère parmi les personnes âgées ne cesse d'augmenter : en effet, en 2014, selon l'OFS, les étrangers âgés de 65 à 79 ans représentent 14% des personnes de cette classe d'âge, et leur nombre est en constante augmentation. L'enquête VLV a fait un effort particulier pour surreprésenter ces personnes, notamment celles originaires du sud de l'Europe (Espagne, Italie et Portugal), qui ont constitué une partie considérable d'anciens travailleurs immigrés dans ce pays. Ainsi, les questionnaires ont été traduits en espagnol, en italien et en portugais, les associations d'immigrés ont été sensibilisées à l'enquête et des enquêteurs bilingues ont été spécialement formés pour interviewer ces personnes (Kaeser, 2015).

Selon l'OFS, en 2012, parmi les personnes âgées, les Suisses étaient respectivement environ 34 (Berne), 21 (Valais), 16,5 (Bâle), 6 (Genève) et 4,5 (Tessin) fois plus nombreux que les immigrés provenant de l'Europe du Sud. Sur l'ensemble du pays, les Suisses l'étaient 16 fois plus. Cela conforte notre choix des cantons, puisque la part des personnes âgées immigrées y est relativement plus importante.

Notre échantillon est composé de 856 personnes âgées de 65 à 79 ans ayant la citoyenneté suisse, italienne, espagnole ou portugaise et résidant à Genève, à Bâle ou au Tessin. Nous distinguons également parmi les personnes âgées celles qui ont la nationalité suisse mais ont une expérience de la migration. L'accès à la nationalité suisse constitue en effet un processus très long (12 ans de séjour ininterrompu pour ces générations) et socialement sélectif (Studer *et al.*, 2013). On peut donc se demander si ces personnes bénéficient des conditions de logement qui seraient proches de celles de Suisses de naissance.

Grâce aux efforts de surreprésentation effectués lors de l'enquête, à Genève et dans la région de Bâle, on compte, dans l'échantillon, un nombre considérable de personnes âgées immigrées de l'Europe du Sud (immigrées ci-après) par rapport aux personnes âgées suisses de naissance et naturalisées. À l'inverse, au Tessin, notre échantillon surestime la population des personnes âgées suisses.

Caractéristiques de ménage et logement

Dans notre échantillon, environ un quart des personnes âgées habitent seules dans leur logement. À Genève, cette part est plus élevée chez les personnes âgées suisses de naissance (32%). Les personnes âgées naturalisées suisses et immigrées étrangères sont par contre dans la moyenne de l'échantillon. Dans la région de Bâle, un peu moins du quart des personnes âgées suisses de naissance et immigrées vivent seules. Les personnes âgées naturalisées suisses sont dans la moyenne de l'échantillon (26%). Le Tessin s'écarte plus nettement de la moyenne de l'échantillon. Si, parmi les personnes âgées suisses (de naissance et naturalisées), 22% occupent seules leur logement, cette part est doublée chez les personnes âgées immigrées étrangères. Alors qu'un pourcentage élevé des personnes âgées vivant seules ont le statut d'état civil de veufs(ves) (43%), cette tendance est encore plus marquée chez les personnes âgées immigrées étrangères (50%) que chez les personnes âgées suisses - de naissance et naturalisées (40%).

Globalement, la quasi-totalité des personnes âgées ne vivant pas seules partagent leur logement avec leur conjoint, quels que soient le canton et la citoyenneté. Très peu nombreuses sont celles qui vivent seules avec leurs enfants. Dans tous les cantons considérés, une faible minorité des personnes âgées vivant avec leur conjoint partagent également leur logement avec un ou plusieurs enfants. De même, les personnes âgées résidant avec d'autres membres de la famille son l'exception tant chez les Suisses que chez les immigrées, ce qui contraste avec les observations de Mahmood *et al.* (2011) au Canada.

Si la majorité des personnes âgées estiment avoir un bon état de santé physique et mentale, des différences persistent entre les Suisses et les immigrés. Les personnes âgées suisses de naissance répondent plus souvent avoir une bonne, voire une très bonne santé physique (65%) que leurs contemporains suisses naturalisés (55%) et immigrés (40%). À l'inverse, ces deux derniers sont relativement plus nombreux à déclarer un mauvais état de santé physique (11% et 20%, contre 6%). En ce qui concerne la santé mentale, nous nous référons à l'indice Wang, qui repère un état dépressif en fonction du nombre de symptômes auto-déclarés (Wang *et al.*, 1975). Nous constatons que les personnes âgées immigrées et suisses naturalisées présentent davantage des symptômes d'un état dépressif (28% et 25%) que les personnes âgées suisses (11%). Ces observations suggèrent que le processus de migration en Suisse pour ces générations de migrants a été une épreuve difficile et qui ne s'est pas fait sans conséquence sur leur santé physique et mentale (Bolzman et Vagni, 2015). En effet, les emplois qui leur étaient destinés étaient physiquement pénibles et les conditions de stabilisation des situations de séjour (notamment la naturalisation) étaient contraignantes et éprouvantes (Wanneret *al.*, 2002).

Statut du logement occupé

La figure 14.1 présente la distribution de la population de personnes âgées de notre échantillon selon le statut d'occupation de leur logement (propriété, location, logement protégé ou logement d'un tiers) et leur citoyenneté.

La distribution diffère, d'une part, entre les personnes âgées suisses et immigrées et, d'autre part, d'un canton à l'autre. Les différences se concentrent essentiellement sur les propriétaires et les locataires. En effet, le nombre de personnes âgées occupant des logements protégés ou vivant avec des tierces personnes est relativement faible, quel que soit le canton considéré. Ainsi, à Genève, si une majorité des personnes âgées sont locataires de leur logement, cela est nettement plus marqué pour celles immigrées. En effet, la part des personnes âgées propriétaires de leur logement est clairement plus importante chez les citoyens suisses que chez les immigrés étrangers. À Genève, l'accès à la propriété apparaît ainsi plus difficile pour les immigrés étrangers. Par ailleurs, le nombre de propriétaires âgés suisses a augmenté de manière considérable par rapport à 1994, puisqu'ils étaient seulement 23 % à posséder leur logement à Genève (Lalive d'Épinay *et al.*, 2000, p. 89).

Fig.
14.1

L'accès à la propriété semble plus ouvert dans la région de Bâle (probablement grâce à Bâle-Campagne) qu'à Genève. En effet, près de 65 % des personnes âgées suisses de naissance sont propriétaires de leur propre logement et la moitié des personnes âgées naturalisées suisses le sont. Si, parmi les personnes âgées immigrées étrangères, les locataires sont les plus nombreux, la part des propriétaires reste néanmoins relativement importante (43 %).

La situation du Tessin est relativement proche de celle de la région de Bâle, avec cependant des écarts plus importants entre propriétaires et locataires. La majorité des personnes âgées suisses sont propriétaires de leur logement. Si l'accès à la propriété semble plus aisé au Tessin qu'à Genève, il reste relativement limité pour les immigrés étrangers par rapport aux citoyens suisses.

Les personnes âgées immigrées (étrangères et naturalisées) sont ainsi désavantagées dans l'accès à la propriété. Cela s'explique probablement par le niveau moyen de revenus, inférieur chez les personnes âgées immigrées (étrangères et naturalisées) par rapport aux non immigrées (Bolzman et Vagni, 2015). En outre, les personnes suisses de naissance ont pu probablement bénéficier bien plus souvent de l'héritage d'une propriété sur le territoire helvétique que celles d'origine étrangère. Wanner *et al.* (2002) ont abouti à la même conclusion à partir des données du Panel suisse de ménages (PSM), mais sans se focaliser en particulier sur les aînés. Pour une partie des personnes issues de l'immigration, il est probablement plus facile d'acheter un bien immobilier dans leur pays d'origine. En effet, parmi les personnes âgées immigrées étrangères et locataires, près de 40 % sont propriétaires d'un logement dans leur pays d'origine

Statut du logement

14.1

	Suisse de naissance	Suisse naturalisé	Immigré d'Europe du Sud
Genève			
Est propriétaire de son logement	47%	41	15
Est locataire de son logement	51	57	83
Est locataire d'un logement protégé	0	2	0
Habite chez une tierce personne	3	0	2
Bâle-Ville/Bâle-Campagne			
Est propriétaire de son logement	64	50	43
Est locataire de son logement	34	47	56
Est locataire d'un logement protégé	1	3	1
Habite chez une tierce personne	1	0	0
Tessin			
Est propriétaire de son logement	73	59	36
Est locataire de son logement	25	35	64
Est locataire d'un logement protégé	0	0	0
Habite chez une tierce personne	2	5	0

Source : CIGEV-LIVES Vivre-Leben-Vivere, 2012.

(20% pour les naturalisées). Il semblerait donc qu'une partie importante des personnes âgées immigrées préfère investir dans un logement situé dans leur pays d'origine, probablement plus spacieux et moins onéreux que ce qu'elles auraient pu acquérir en Suisse. Peut-être envisagent-elles de faire des allers-retours entre la Suisse et le pays d'origine, voire, à terme, de retourner dans le pays d'origine (Bolzman *et al.*, 2017). Selon ces auteurs, les aînés immigrés propriétaires d'un logement dans le pays d'origine y séjournent souvent une partie de l'année, mais rarement plus de trois mois, en raison notamment des contraintes administratives (risque de perte du permis de résidence ou d'autres droits). Il est à noter que les personnes qui font des séjours réguliers dans le pays d'origine disposent, en plus de leur logement, d'un meilleur revenu et d'un meilleur état de santé que les personnes âgées immigrées moins mobiles. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'une partie de personnes âgées suisses de naissance soient aussi propriétaires d'une résidence secondaire ailleurs en Suisse ou dans un autre pays. Malheureusement, nous ne disposons pas des données pour pouvoir comparer de manière systématique ces populations sur cette dimension.

Nous constatons par ailleurs que la proportion des aînés suisses (de naissance et naturalisés) déclarant avoir une bonne santé physique est approximativement la même qu'ils soient propriétaires de leur logement ou non (65%).

Par contre, les aînés immigrés étrangers affirment relativement plus souvent avoir une bonne santé physique lorsqu'ils sont propriétaires (50 %, contre 35 %). En ce qui concerne la santé mentale, nous observons que si la part des personnes âgées suisses de naissance qui présentent un état de dépression ne change pas selon qu'elles soient propriétaires ou non de leur logement (10 %), plus de différences apparaissent chez les aînés suisses naturalisés et les aînés immigrés étrangers selon qu'ils soient propriétaires ou non de leur logement. Les Suisses naturalisés font relativement moins état de dépression lorsqu'ils sont propriétaires (20 %, contre 30 %). À l'inverse, les immigrés étrangers propriétaires présentent une santé psychique relativement plus fragile que les immigrés étrangers non propriétaires (35 %, contre 26 %).

Taux d'occupation du logement

La figure 14.2 présente la distribution de la population de personnes âgées de notre échantillon selon le taux d'occupation de leur logement (nombre d'occupants par pièce) et leur citoyenneté. Le taux d'occupation d'un logement indique si celui-ci est sous-occupé (le logement dispose de plus de pièces que d'occupants), strictement occupé (le logement dispose d'autant de pièces que d'occupants) ou sur-occupé (le logement dispose de moins de pièces que d'occupants). Une quatrième catégorie, « occupation indéterminée », est utilisée lorsque le taux d'occupation du logement ne peut être calculé avec précision.

Fig.
14.2

On sait que les personnes âgées bénéficient en général de l'ancienneté d'occupation de leur logement. En effet, leurs enfants ayant quitté le foyer parental, elles disposent de plus d'espace pour elles. La figure 14.2 confirme cette tendance : les logements occupés par les personnes âgées sont majoritairement sous-occupés, quels que soient le canton et la citoyenneté considérés. Notons cependant qu'à Genève, la part des personnes âgées habitant des logements sous-occupés est nettement plus importante chez les citoyens suisses que chez les immigrés étrangers. Dans la région de Bâle, ce sont les personnes âgées suisses naturalisées qui habitent le plus dans des logements sous-occupés. Au Tessin, la part des personnes âgées suisses de naissance est la plus importante parmi les personnes âgées habitant des logements sous-occupés. La part des personnes âgées naturalisées suisses est proche de celle des personnes âgées immigrées.

Les personnes âgées habitant des logements sur-occupés sont relativement peu nombreuses, excepté peut-être dans la région de Bâle. Comme l'indique la figure 14.2, dans cette région, seules les personnes âgées immigrées vivent dans des logements sur-occupés, mais leur proportion est modeste (7 %).

Nous observons également qu'à Genève et au Tessin, les personnes âgées immigrées étrangères habitent plus souvent que les aînés suisses de naissance des logements ayant autant de pièces que d'occupants. Les personnes âgées naturalisées suisses ont une situation similaire aux Suisses de naissance à Genève et aux immigrés étrangers au Tessin. Pour les personnes âgées qui n'ont pas changé de logement suite au départ de leurs enfants du domicile parental, cela suggère que leurs logements étaient alors probablement densément occupés. Les différences en matière de taux d'occupation s'atténueraient au passage à la retraite. C'était probablement le cas à Genève, puisque si nous comparons le taux d'occupation selon la classe d'âge (65-69 ans, 70-74 ans, 75-79 ans), nous notons que la part des logements des personnes âgées strictement occupés ou sur-occupés diminue légèrement avec l'âge (31 %, 28 %, puis 26 %). Pour les personnes âgées qui ont changé de logement, les observations laissent penser qu'elles ont dû prendre des logements plus petits. Dans ce cas, au contraire, les différences en matière de taux d'occupation s'accroîtraient au moment du passage à la retraite. Une telle situation semble se vérifier au Tessin, où la part des logements des personnes âgées strictement occupés ou sur-occupés augmente avec la classe d'âge (14 %, 20 %, puis 30 %).

Ces différences entre Suisses (de naissance et naturalisés) et immigrés étrangers en matière d'occupation des logements rejoignent celles en matière de propriété. En effet, des recherches ont montré que la densité d'occupation des logements est plus élevée chez les locataires que chez les propriétaires (Krivo, 1995 ; Rosenbaum et Friedman, 2004).

Confort du logement

Nous nous intéressons ici à une autre source d'inégalité, celle du confort du logement des personnes âgées et qui est déterminée à partir du niveau d'équipement des logements (Fernandes *et al.*, 2017 ; McKenzie, 2005).

Les biens d'équipement qui répondent aux besoins premiers (se nourrir, se laver et se réchauffer) ainsi que la télévision et le téléphone fixe sont présents dans presque tous les logements, quels que soient le canton et la citoyenneté.

Les biens d'équipement les plus inégalement distribués parmi les personnes âgées concernent les moyens de communication modernes, à savoir l'ordinateur et la connexion à internet. Pourtant, en 2012 (année de l'enquête), ces biens étaient déjà présentés comme incontournables dans un ménage bien dans son temps. Ainsi, dans tous les cantons étudiés, si la majorité des personnes âgées suisses sont équipées d'un ordinateur (74 % et 82 %) et d'un accès à internet, il ne s'agit que d'une minorité chez les personnes âgées immigrées étrangères. Les écarts entre personnes âgées suisses (de naissance et naturalisées) et immigrées étrangères en matière de possession d'un ordinateur et d'un

Conditions de logement et passé migratoire : occupation du logement

14.2

	Suisse de naissance	Suisse naturalisé	Immigré d'Europe du Sud
Genève			
Sous-occupation	93%	92	71
Stricte occupation	6	6	24
Suroccupation	1	2	5
Bâle-Ville/Bâle-Campagne			
Sous-occupation	89	94	84
Stricte occupation	11	6	9
Suroccupation	0	0	7
Tessin			
Sous-occupation	91	78	80
Stricte occupation	7	16	16
Suroccupation	2	5	4

Source : CIGEV-LIVES Vivre-Leben-Vivere, 2012.

accès à internet sont plus marqués au Tessin, qu'à Genève et à Bâle. En effet, la part des personnes âgées suisses (de naissance et naturalisées) qui disposent de ces biens d'équipement dans leur logement est plus faible au Tessin qu'à Genève et à Bâle. Par contre, la part des personnes âgées immigrées étrangères disposant d'un ordinateur au Tessin est proche de celle à Genève et plus grande que celle à Bâle. De même, la part des personnes âgées immigrées étrangères à avoir accès à internet au Tessin est plus grande que celle à Genève et à Bâle.

Avoir un ordinateur et un accès à internet offre à son utilisateur un moyen confortable pour maintenir des relations sociales avec les personnes vivant dans des lieux éloignés. Les personnes âgées immigrées et naturalisées devraient a priori y avoir plus recours que leurs contemporains suisses de naissance. Or, comme on l'a vu, cela ne semble pas être le cas pour les personnes âgées immigrées, peut-être par manque de moyens ou d'informations. Rappelons que le niveau de formation des personnes immigrées (étrangères et naturalisées) de notre échantillon est plus faible en moyenne que celui des personnes nées suisses (Bolzman et Vagni, 2015). Il serait donc intéressant d'approfondir la question en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles les personnes âgées immigrées sont relativement moins nombreuses à posséder un ordinateur et une connexion à internet.

Une convergence des conditions de logement à achever

Dans ce chapitre, nous nous sommes interrogés sur les conditions de logement des personnes âgées immigrées du sud de l'Europe, comparées à celles des personnes âgées suisses. Un premier constat est que la grande majorité des personnes âgées disposent d'un logement spacieux. Cela est la conséquence de la taille réduite des ménages, mais également d'un niveau de vie plutôt confortable parmi ces personnes (Lalivé d'Épinay *et al.*, 2000). Cependant, la proportion des personnes âgées immigrées étrangères qui bénéficient d'une faible densité de logement est plus limitée que chez les personnes suisses (de naissance et naturalisées). L'accès à la propriété du logement varie beaucoup selon les cantons, mais les immigrés étrangers âgés sont bien plus souvent locataires que leurs contemporains suisses (de naissance et naturalisés). Cela est probablement à mettre en relation avec la modestie de leurs ressources financières (Bolzman et Vagni, 2015). Enfin, le confort de l'équipement des logements s'est largement diffusé au niveau des sanitaires, tout comme l'électroménager de base et les appareils audiovisuels. Cependant, relativement peu de ménages de personnes âgées immigrées étrangères sont équipés d'un ordinateur et d'une connexion internet. D'une manière générale, les inégalités de statut socioprofessionnel et de revenu pendant la vie active entre personnes nées suisses et personnes immigrées (étrangères et naturalisées) continuent à avoir des répercussions au niveau du logement après la retraite.